



probleme construction qui paye?

Par **aureliealine**, le **25/07/2011** à **03:24**

bonjour,

Nous avons demandé à l'entreprise qui construit notre maison de prévoir l'emplacement d'une cheminée. L'entreprise nous a dit qu'elle s'occupait de tout et que nous avons juste à faire poser la cheminée. Pendant la construction du toit je m'aperçois qu'il n'y a de conduit de cheminée, j'appelle la société pour savoir si il ne l'on pas oubliée...le lendemain j'apprends qu'il faut poser le chevet et que nous avons 24 heures pour faire poser le conduit. Ce qui a été fait.

L'entreprise est au courant depuis le 8 février date de finalisation du projet cheminée que celle-ci sera posée dans la maison. Le chantier de la maison a débuté le 4 avril 2011. Maintenant que le placot est posé, nous nous apercevons que le conduit de cheminée se trouve à 1m17 de là où doit être posé la cheminée...il devait être à 45cm. Nous avons vu le cheministe qui nous a dit que sa pose est un gros problème. Nous sommes allés voir le constructeur en lui demandant comment ça se faisait et apparemment une erreur de plan... du coup il faut tout casser le faux plafond et pour rattraper changer le tubage. Le cheministe qui est venu faire sa visite nous a dit que ça va nous coûter plus cher que prévu. J'ai dit à la société qu'il payera la facture et que c'était de leur faute. La dessinatrice en charge de tout nous a dit qu'elle nous avait fait les plans mais qu'elle n'y connaissait rien que la prochaine fois elle ne ferait pas poser de cheminée!! Si elle nous l'avait dit on se serait débrouillé mais en attendant faut tout refaire mais qui paie dans ces moments-là? De plus il y a un problème avec chaque artisan...Une porte-fenêtre qui s'ouvre mais se referme pas des portes posées qu'on ne peut pas demander qui sont en plus valu...et j'en passe...que faire?? Merci de votre réponse...